

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JUIN 2022**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procurations : 4

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2022/3/13

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le huit juin deux-mille vingt-deux.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Messieurs BOREL Christian, ESTACHY Jean-François, MAENHOUT Bernard et ROUX Lionel.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc,  
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle,  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe,  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour la collecte d'objets en déchèterie en vue de leur valorisation par réemploi**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'une convention a été signée en 2018 avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, pour la collecte d'objets en déchèterie en vue de leur valorisation par réemploi.

Dans le cadre de ce partenariat, les gardiens des déchèteries de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) mettent de côté les objets pouvant être récupérés et valorisés : mobiliers professionnels et des ménages, électroménager, multimédia, vaisselle et bibelots, jouets et jeux, articles de puériculture, articles de bricolage, articles de jardinage, vélos et accessoires, skis et matériel de sports d'hiver, sacs et valises, antiquités et objets de brocante, etc...

Ces objets sont ensuite collectés et acheminés une fois par mois à minima vers la Ressourcerie de Pralong par les agents de cette dernière. La CCSP assure la traçabilité des flux collectés en fournissant chaque trimestre un état des tonnages collectés par catégorie sur la déchèterie d'Avançon.

La convention ne donne lieu à aucun échange financier entre les deux parties, elle était conclue pour une durée de trois ans.

Monsieur le Président propose de renouveler ce partenariat pour l'année 2022, en prévoyant une reconduction possible pour la même durée, et la possibilité d'y mettre un terme à tout moment, notamment si une zone spécifique de réemploi était créée sur la déchèterie d'Avançon, à destination des usagers de la CCSPVA.

Après lecture du projet de convention, il est proposé aux membres du conseil communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

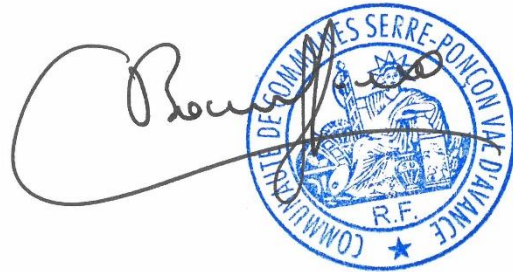
- Approuve l'exposé de Monsieur le Président.
- Approuve le projet de convention présenté.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 juin 2022  
Et de la publication, le 21 juin 2022

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*